

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2272

présenté par

M. Gustave, Mme Sandrine Rousseau, Mme Arrighi, M. Arnaud Bonnet, M. Lahais, Mme Sas, Mme Simonnet, M. Amirshahi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoès, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Outre-mer »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
 Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	30 000 000
Conditions de vie outre-mer	30 000 000	0
TOTAUX	30 000 000	30 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, propose d'abonder les crédits alloués à l'action logement de la mission Outre-mer du PLF 2026.

L'action « Logement » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission Outre-mer a subi d'importantes coupes dans le budget 2026, à hauteur de près de 25 millions en Autorisations d'engagement.

Or les conditions de logements se dégradent dans les territoires d'outre-mer, comme le confirme le rapport publié en février 2025 par la fondation pour les logements des Défavorisés. Dans son rapport sur « l'état du mal-logement en France » la fondation estime que l'habitat indigne en Outre-mer concernerait près de 147 000 logements sur un parc total de près de 950 000 logements. De plus, les habitants en Outre-mer cumulent les inégalités dans l'accès au logement, en raison de revenus plus faibles, d'aides sociales moins efficaces que dans l'Hexagone et d'un parc immobilier privé en mauvais état. Le mal-logement concernerait trois ultramarins sur dix. Il y a donc urgence à agir pour proposer un parc de logements sociaux dignes dans les territoires d'outre-mer, et combler le fossé qui continue de se creuser entre l'Hexagone et les territoires ultramarins.

Il est donc primordiale de restaurer les crédits au niveau de ceux de 2025, pour lutter contre l'habitat insalubre en outre-mer, ainsi que de donner les moyens nécessaires à une politique du logement ambitieuse.

Pour respecter les règles de recevabilité financière imposées par l'article 40 de la Constitution, l'amendement propose les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 30 000 000 euros des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) de l'action 1 « Logement » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » de la mission « Outre-mer ».
- Une diminution de 30 000 000 euros des AE et CP de l'action 1 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi Outre-mer » de la mission « Outre-mer » ;
Néanmoins, l'intention de cet amendement n'étant pas de réduire les moyens affectés à ce programme, le groupe Écologiste et Social appelle le Gouvernement à lever le gage.